

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 juin 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 juin 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6429.1 du 19 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6558.1 du 13 juillet 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021 du budget principal;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6684.1 du 19 novembre 2021 adoptant la décision modificative 2021 du budget principal;

Vu le compte de gestion 2021 du budget principal, présenté par Monsieur le Payeur Départemental;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Le compte de gestion 2021 du budget principal du Département présenté par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2021 du budget principal du département des Yvelines sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement en € :

Dépenses :	
Prévus :	1 514 309 582,03
Réalisées :	1 308 290 218,54
	<i>Dont dépenses rattachées :</i> 46 524 712,10
Recettes :	
Prévus :	1 346 437 767,84
Réalisées :	1 443 300 792,47
	<i>Dont recettes rattachées :</i> 5 275 623,01
Résultats d'exécution 2021 en fonctionnement :	135 010 573,93
Excédent de fonctionnement de 2020 reporté en 2021 :	167 871 814,19
Résultats de l'exercice 2021 en fonctionnement :	302 882 388,12

Investissement en € :

Dépenses :	
Prévus :	650 115 270,34
Réalisées :	466 274 618,08
Recettes :	
Prévus :	734 734 224,45
Réalisées :	495 832 176,04
	<i>Dont affectation du résultat:</i> 109 099 599,81
Résultats d'exécution 2021 en investissement :	29 557 557,96
Solde d'exécution d'investissement de 2020 reporté en 2021 :	- 84 618 954,11
Résultats de l'exercice 2021 en investissement :	- 55 061 396,15

Résultat de l'exercice 2021 global en € :	247 820 991,97
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 en € :	- 10 542 179,12
Résultats définitifs 2021 en € :	237 278 812,85

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 24 juin 2022**COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Délibération

Président de la séance : Aubert Marie-Hélène

Secrétaire : Sonia BRAU

Votent POUR (41) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne Prend pas part au vote (1) : Pierre Bédier.

Procurations : Anne Capioux à Nicolas Dainville, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze.

Affichage le : 28 juin 2022

Transmission préfecture le : 24 juin 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220624-lmc1130211A-BF-1-1

Du : 24 juin 2022

Délibération exécutoire le : 28 juin 2022